

Rapport Annuel 2004

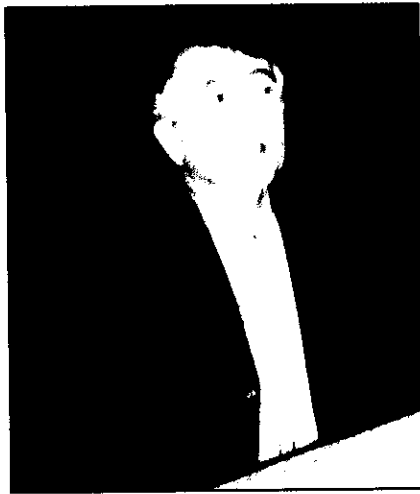
TOTAL

super s/plomb
gasoil

← 24/24



MESSAGE DU PRESIDENT



La crise que vit la Côte d'Ivoire depuis le 19 septembre 2002 s'est poursuivie au cours de l'année 2004 qui a été marquée par des événements de novembre et le départ d'une grande partie des ressortissants Etrangers.

Cette situation a continué d'impacter négativement l'ensemble des secteurs de l'économie nationale entraînant malheureusement une baisse de la consommation, la réduction de projets d'investissement et bien souvent la fermeture d'entreprises.

Le secteur pétrolier n'a pas été épargné par les conséquences de l'environnement difficile et dégradé, et plus particulièrement les derniers mois au cours desquels le marché s'est contracté de près de 15% par rapport aux mêmes mois de l'année 2003. Cependant, grâce à une première partie de l'année positive, le marché pétrolier est globalement apprécié de 1% par rapport à l'année 2003.

L'année 2004 a été notamment marquée par :

- l'impossibilité pour les sociétés du secteur formel d'approvisionner les stations-service du nord du pays ;
- l'augmentation du nombre d'opérateurs indépendants et la montée en puissance d'une dizaine d'entre eux disposant dorénavant d'une soixantaine de stations-service ;
- la cession de l'activité gaz de Shell à un Indépendant et le retrait de Shell dans l'aviation.

Dans ce contexte difficile, notre filiale a une nouvelle fois bien résisté en maintenant une position de leader avec 32,6% de part de marché malgré une baisse d'un point expliquée essentiellement par la perte de quelques clients consommateurs.

Nos ventes se sont élevées à 251 kt en légère baisse de 1,8%.

Le réseau, malgré la fermeture de 2 stations-service importantes, a maintenu une part de marché de 35% ; le développement des Indépendants s'étant essentiellement fait en 2004 au détriment des autres majors.

En 2004, nos investissements se sont élevés à 1 965 MFCFA contre 2 952 MFCFA prévus au budget.

Ils ont été consacrés pour moitié au réseau existant afin de répondre aux besoins d'aménagements et de remplacement de matériels, et pour moitié aux investissements logistiques tels que les mises aux normes Hygiène Sécurité et Environnement de nos différents dépôts (gaz, MSTT, Spécialités).

Le résultat opérationnel pour l'année 2004 est de 3 560 MFCFA, en baisse de 908 millions FCFA par rapport à 2003, du fait essentiellement d'un contrôle fiscal pour 1 100 MFCFA, de l'augmentation des provisions pour 1 185 MFCFA et ceci malgré les effets positifs de l'augmentation des prix pour 910 millions FCFA.

Les niveaux de résultats sont certes inférieurs aux attentes mais traduisent une bonne réactivité de la filiale face à l'environnement économique actuel.

Ils permettent en outre de poursuivre une politique volontariste de distribution de dividendes et le Conseil propose 4800 FCFA brut par action au titre de l'année 2004.

Pour l'année 2005, qui sera marquée au second semestre par les élections, les perspectives économiques restent encore incertaines et les premiers mois de l'année font malheureusement apparaître un recul du marché pétrolier comparable à celui constaté fin 2004.

Quoiqu'il en soit, notre filiale dispose des ressources nécessaires pour résister à nouveau aux évolutions de l'environnement, pour maintenir son rôle de leader sur le marché ivoirien et pour assumer ses responsabilités industrielles, environnementales et civiques.

Je reste tout à fait confiant dans son avenir.

Jean Denis ROYERE

SOMMAIRE



ENGAGEMENT TOTAL CÔTE D'IVOIRE
HYGIENE - SECURITE - ENVIRONNEMENT - QUALITE

MESSAGE DU PRESIDENT

ORDRE DU JOUR



COMPOSITION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

COMMISSAIRES AUX COMPTES

DIRECTION

RAPPORT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION



RAPPORT GENERAL DES
COMMISSAIRES AUX COMPTES

RAPPORT SPECIAL DES
COMMISSAIRES AUX COMPTES

RESOLUTIONS

COMPTE DE RESULTAT

BILAN

TABEAU FINANCIER DES
RESSOURCES ET EMPLOIS

ANNEXE



COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Jean-Denis ROYERE

Président

M. Joseph AKA ANGHU

Administrateur

M. Firmin AHOUNE

Administrateur

M. Aimé BAROU

Administrateur

M. Thierry de FEYDEAU

Administrateur

M. Alain CHAMPEAUX

Administrateur

M. Julien MAUMONT

Administrateur

PETROCI

Administrateur

TOTAL OUTRE MER

Administrateur

TOTAL AFRICA Ltd

Administrateur

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Titulaires

ERNST & YOUNG

SIGECO

Suppléants

Christian MARMIGNON

Caroline ORIO

ORDRE DU JOUR



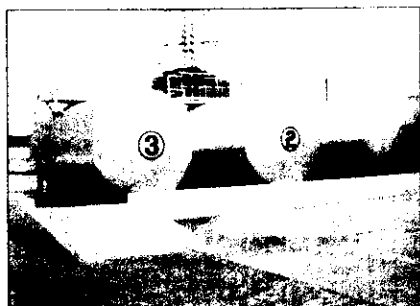
1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration, des commissaires aux comptes ainsi que du bilan et du compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2004



2. Approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes



3. Affectation du résultat net de l'exercice 2004
4. Ratification de la cooptation de deux administrateurs
5. Renouvellement du mandat de quatre administrateurs



6. Quitus aux administrateurs et décharge aux commissaires aux comptes
7. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

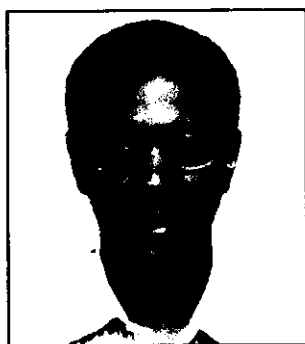
DIRECTION



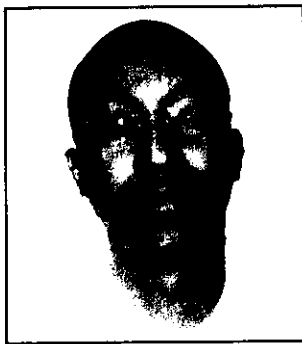
*M. Jean-Denis Royere
Président*



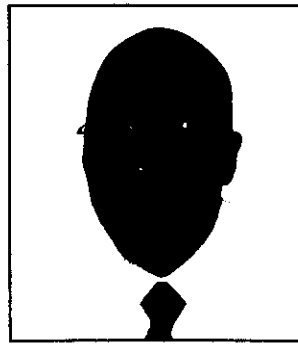
*M. Thierry de Feydeau
Directeur Général*



*M. Seydina-Aly Sow
Directeur Administratif
et Financier*



*M. Imrane Barry
Directeur Exploitation*



*M. Michel Brou
Directeur Technique*

Le rôle des stations-service ne se limite plus à la livraison des produits pétroliers sur la piste, mais il recouvre aussi la fourniture de services associés qui correspondent aux attentes des consommateurs.

bonjour



Boutique Yopougon Bel Air

La boutique est un axe fort du développement de notre réseau car elle occupe une place de choix dans cette nouvelle offre aux consommateurs.

« **bonjour** » en est le concept phare.

« **bonjour** » s'appuie sur une image forte, c'est un magasin de proximité orienté vers le dépannage alimentaire mais proposant également une gamme d'accessoires et de produits d'entretien auto.

En entrant sur nos stations service « **bonjour** », notre client découvre une offre claire et homogène, satisfaisant ses besoins essentiels et à des prix compétitifs.

Carte prépayée Top Service



Lancée en Côte d'Ivoire début 2002, la carte Top Service post facturée est réservée à une clientèle de professionnels désirant gérer de manière rigoureuse et économique leur parc de véhicules. Elle est devenue aujourd'hui un incontournable et est toujours une exclusivité TOTAL en Côte d'Ivoire.

Depuis fin janvier 2004, TOTAL CÔTE D'IVOIRE propose également au grand public la carte Top Service Porte Monnaie (P.M.), la seule carte de paiement pétrolière prépayée et rechargeable en station présente sur le marché ivoirien.

Le développement grand public de ce produit apporte aux particuliers et aux entreprises de nombreuses tailles tous les atouts de la carte Top Service :

- Simplicité et rapidité : plus besoin d'espèces ou de tickets
- Sécurité optimale : code secret qui protège le porteur en cas de perte ou de vol
- Paramétrages personnalisés : nom du porteur, immatriculation, plafonds d'achats...
- Maîtrise de la consommation : indicateur de consommation aux 100 km, relevés des consommations...

Une équipe spécialement dédiée à ce produit a été mise en place pour répondre à toutes les attentes des clients.

auto Express service

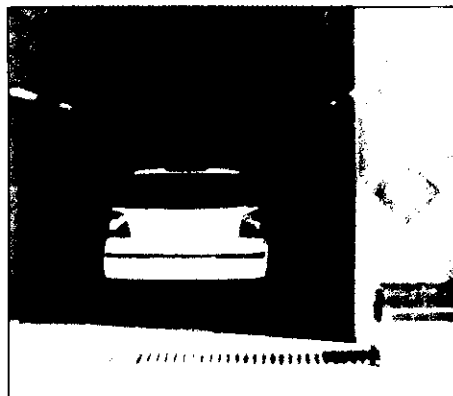
A.E.S. est un concept d'entretien automobile rapide et sans rendez vous en station.

A.E.S. propose deux types de services :

- La vidange
- Les pneumatiques

Proposant une prestation forfaitée professionnelle et identique dans toutes les stations service labellisées, A.E.S. permet de répondre aux attentes de nos clients en matière d'entretien de leur véhicule :

- Sans rendez-vous
- Modernité des équipements
- Rapidité
- Qualité du conseil
- Professionnalisme des agents
- Une gamme de forfaits adaptée



De plus, chaque intervention A.E.S. fait l'objet d'une fiche diagnostic, intégrant 11 contrôles et 4 appoints gratuits, destinée à informer le client sur les éventuels points à surveiller sur son véhicule.

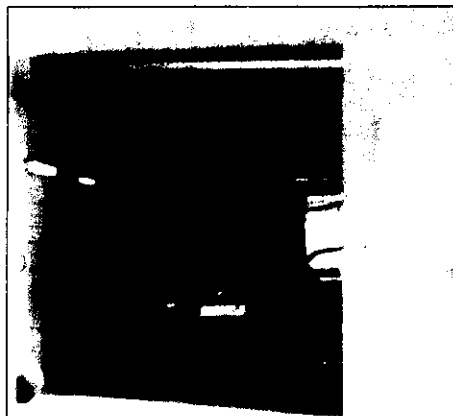
Lavage auto Clean deluxe

Auto Clean est le nouveau concept de lavage manuel pour véhicules légers.

Parfait complément du concept A.E.S., il s'inscrit dans la démarche de développement des activités de diversification sur le réseau.

Le concept auto Clean repose sur 6 engagements de TOTAL à l'égard du client lavage.

- Sans rendez-vous
- La qualité de l'accueil
- Des prix affichés
- Des forfaits adaptés
- Une baie de lavage d'une propreté irréprochable
- Un service professionnel de qualité



Auto-Clean, c'est l'assurance d'un service lavage impeccable et rapide.

Ces nouveaux outils montrent que TOTAL CÔTE D'IVOIRE reste à la pointe de l'innovation, toujours au service de ses clients.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Mesdames, Messieurs,

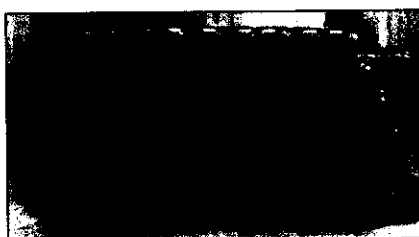
Nous vous avons réunis en Assemblée Générale à caractère ordinaire conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires afin de soumettre à votre approbation les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2004 de votre société TOTAL Côte d'Ivoire.

Les convocations vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

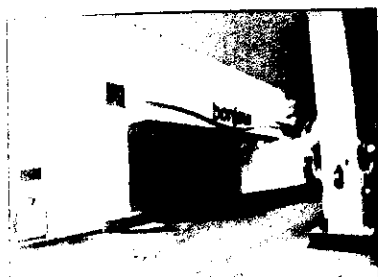
Vous aurez également à vous prononcer sur le présent rapport ainsi que ceux des commissaires aux comptes, sur la répartition du résultat net de l'exercice 2004 et sur la composition de votre Conseil d'Administration.

Le présent rapport abordera les points suivants :

- Chiffre d'affaires et activité commerciale
- Investissements
- Résultat et affectation du bénéfice net
- Conventions réglementées
- Ratification de la cooptation de deux administrateurs
- Renouvellement du mandat de quatre administrateurs
- Quitus aux administrateurs et décharge aux commissaires aux comptes.



CHIFFRE D'AFFAIRES ET ACTIVITE COMMERCIALE



Boutique Yopougon Bel-Air

Le chiffre d'affaires de TOTAL CI s'est établi en 2004 à 111,39 MMCFA contre 110,12 MMCFA en 2003.

La réouverture des stations du nord (45 stations) prévues pour 2004 ne s'est pas faite et de plus, nous avons été amenés à fermer 2 stations pour des litiges juridiques :

- Port-Bouët en janvier 2004
- Banco nord en juin 2004.

En 2004, les indépendants ont continué leur percée constatée les années précédentes.

En réseau par exemple, dans un marché étal entre 2003 et 2004 ils ont vu leur part de marché progresser de 61% en ouvrant 21 stations passant ainsi de 24 à 45 stations (hors Petroivoire et Oryx).



En tonnage, nos ventes se sont élevées en 2004 tous canaux confondus à 251 KT sur le marché intérieur, en régression de 1,8% par rapport à l'année précédente et dans un marché qui lui est en légère progression de 0,8%.

Nous restons de loin les leaders du marché avec 32,6% de part de marché, le deuxième étant SHELL à plus de 13 points derrière nous.

L'évolution résumée par canal d'activité est la suivante :

- Les ventes réseau de TOTAL Côte d'Ivoire augmentent de 596 Tonnes (+0,4%) dans un marché en légère régression (-0,3%) et ce malgré la forte progression des indépendants qui sont passés de 6,9% à 11,1% de part de marché.

Notre score a été entre autre obtenu juste après les événements de novembre où nous avons redémarré beaucoup plus vite que nos concurrents, malgré la destruction de 4 stations (Bietry, Autoroute du nord, 2 stations à San Pedro).

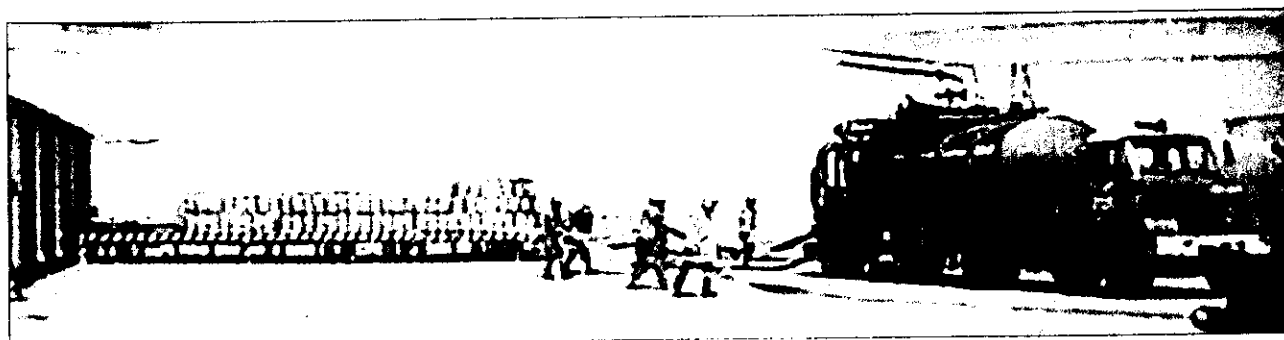


- Les ventes en Commerce Général ont diminué de 4,6% dans un marché qui a progressé de + 1,7%. Ce mauvais score s'explique essentiellement par un seul consommateur gazole non livré par TOTAL Côte d'Ivoire.
- Les ventes de gaz ont continué de progresser (+7,9%) et TOTAL Côte d'Ivoire a maintenu globalement sa part de marché (27,1%) bien que nous ayons rencontré des difficultés dans la gestion des bouteilles : des consommateurs ont tendance à opérer des stockages de précaution, d'autres utilisent nos bouteilles pour les remplir de façon informelle et enfin certaines de nos bouteilles sont vendues hors du pays.
- Les ventes aviation se sont effondrées en fin d'année, ce qui fait que ce marché qui était à +6,3% à fin octobre est passé à -2,9% à fin décembre. TOTAL Côte d'Ivoire est à -10,3%, en n'approvisionnant volontairement plus les clients à marges réduites.

En synthèse les ventes 2004 comparées à 2003 sont les suivantes :

En TM	Ventes			Parts de marché	
	2003		var. %	2003	
Réseau *	156 931	157 526	+ 0,4 %	35,2 %	35,4 %
Commerce Général*	48 033	45 801	- 4,6 %	26,7 %	24,9 %
Gaz	20 488	22 110	+ 7,9 %	27,3 %	27,1 %
Aviation	24 803	22 226	- 10,4 %	43,5 %	37,1 %
Pêche	5 363	3 334	- 37,8 %	77,2 %	50,7 %
Ventes Intérieures	255 618	250 997	- 1,8 %	33,5 %	32,6 %
Soutes Internationales	19 217	23 813	+ 23,9 %	17,7 %	17,5 %
Ventes Totales	274 835	274 810		31,5 %	32,6 %

* y compris lubrifiants



Exercice incendie Dépôt de Petit-Bassam

INVESTISSEMENTS

Les investissements réalisés en 2004 se sont élevés à 1 965 MCFA.

Bien que nous n'ayons pas construit de nouvelles stations, les investissements de ce secteur ont représenté 56% de l'enveloppe : remodelage, changements de cuves, réparations après destruction des stations.

Dans le gaz, nous avons acheté 4 000 bouteilles, 1/3 de 6 kg et 2/3 de 12 kg.

En synthèse :

- Réseau	1 098
- Commerce Général	19
- Dépôt Lub.	89
- GPL	214
- Aviation	23
- Informatique	77
- Autres	245
- MSTT	200

RESULTATS ET AFFECTATION DU BENEFICE DE L'EXERCICE 200

Le résultat net de TOTAL Côte d'Ivoire passe de 2705 MCFA à 1 651 MCFA soit une baisse de 1 054 MCFA (-39%).

Cet écart de résultat se présente en synthèse comme suit : (M FCFA)

	2003	2004	Ecart
- Marges Produits	+ 14 361	+ 15 788	+ 1 427
- Frais fixes	- 6 667	- 7 436	- 769
- Amortissement/provisions	- 3 038	- 4 223	- 1 185
- Autres éléments	- 164	- 144	20
- Impôts	- 1 933	- 2 391	- 458
- Résultat Financier	+ 146	+ 57	- 89
- Résultat Net	+ 2 705	+ 1 651	- 1 054

A) Les marges

La marge brute sur frais variables enregistre une hausse de 1 427 MCFA en 2004 par rapport à 2003 (+9,9%).

Cette progression provient essentiellement du réseau dont les ventes ont augmenté de quelque 600 Tonnes et les marges unitaires de 7 000 FCFA/Tonne (effet stock suite à la forte augmentation des prix à la fin de l'année).

A noter la bonne performance de l'aviation qui a pu remonter la marge moyenne de 29 000 FCFA/Tonne à 29 000 FCFA/Tonne soit 12 000 FCFA/Tonne, en retrouvant quasiment le niveau perdu par le démarchage de petites compagnies locales et régionales.

La société a bénéficié d'un effet de stock positif lors de l'augmentation des prix de la structure en 18/10/04. Cet effet a été évalué à 920 MCFA et est intégré dans les marges commerciales.

B) Frais Fixes

Les frais fixes sont en augmentation de 769 MCFA (+11,5 %) par rapport à 2003.

La principale cause est le contrôle fiscal (Vérification Générale de Comptabilité pour les exercices 2001-2003) que nous avons subi et qui s'est soldé par un redressement net de 1 100 MCFA. La part de ce redressement comptabilisée dans le poste Impôts et Taxes des frais fixes s'élève à 769 MCFA.

Le poste Impôts et taxes est donc en augmentation de 50,1% dû à ce contrôle fiscal ainsi qu'à l'instauration de la Contribution Nationale pour la Reconstruction (CNR 100 MCFA en 2004). La poursuite d'un strict contrôle des dépenses ainsi que la généralisation des procédures nous a permis de maintenir la plupart des postes à leur niveau de 2003.

Les autres postes de frais fixes ayant subis une évolution significative sont :

- Déplacements, Réception, Représentation : en recul de 31,5% pour s'établir à 382 M en 2004 du fait de la rationalisation des déplacements et de la diminution des missions à l'étranger.

Nous vous proposons une distribution de dividendes bruts de 3 022 156 800 CFA en prélevant 1 371 092 503 CFA sur les réserves libres.

Cette distribution proposée est en baisse par rapport aux dividendes de l'année précédente elle représente tout de même 4 800 FCFA brut/action.

Ce bon niveau de dividende a été rendu possible sur le plan trésorerie par le bon résultat de l'exercice dont nous sommes actionnaires à hauteur de 20,35%.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Convention des articles 438 à 448 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Les membres du Conseil d'Administration ont été tenus informés du maintien en vigueur au cours de l'exercice social 2004 des conventions précédemment conclues, à savoir :

- Contrat d'assistance technique entre TOTAL OUTRE-MER et TOTAL CÔTE D'IVOIRE,
- Contrat de prestations de services entre TOTAL CÔTE D'IVOIRE et Monsieur Aimé BARON.

Le Conseil, tout en considérant ces diverses conventions comme des opérations courantes entrant dans le cadre des activités de la société, et à ce titre, comme ne devant pas relever des dispositions des articles 438 à 448 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, les a approuvées en tant que de besoin.

Il les a fait porter à la connaissance des commissaires aux comptes, dont le rapport spécifique a été soumis à votre approbation.

RATIFICATION DE LA COOPTATION DE DEUX ADMINISTRATEURS

Il est proposé de ratifier la cooptation de Monsieur Pierre-Aimé CLERC, en remplaçant Monsieur Joël NAVARON, administrateur démissionnaire, et de Monsieur Thierry de FEYER, en remplaçant Monsieur Pierre Aimé CLERC, administrateur démissionnaire et ce pour le reste du mandat de son prédécesseur, soit à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE QUATRE ADMINISTRATEURS

Il est proposé de renouveler les mandats d'administrateurs de Messieurs Jean-Denis ROYERE, Firmin AHOUNE, Thierry de FEYDEAU et de la société PETROCI pour une nouvelle période de trois ans devant expirer à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2007.

QUITUS AUX ADMINISTRATEURS ET DECHARGE AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

A la lecture du présent rapport, il sera proposé à l'Assemblée Générale de donner quitus à tous les administrateurs pour leur gestion ainsi que décharge aux commissaires aux comptes.

Nous ne saurions terminer notre rapport sans rendre un sincère et vibrant hommage à l'ensemble de notre personnel qui, par son attachement, son dévouement et son sang-froid, y compris dans les moments difficiles que la Côte d'Ivoire a traversés, contribue de façon permanente et sans cesse renouvelée à consolider et à développer notre société.

En particulier, le redémarrage après les événements de novembre a été remarquable et a permis à TOTAL Côte d'Ivoire de connaître sur la fin de l'année des performances meilleures que celles de la profession.



TOTAL CÔTE D'IVOIRE S.A.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ETATS FINANCIERS ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2004

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004, sur :

- le contrôle des états financiers annuels de la Société TOTAL Côte d'Ivoire, S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les états financiers annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

I. OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces états financiers. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des états financiers et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice, conformément aux règles et méthodes comptables édictées par le Droit Comptable de l'OHADA.

II. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Les Commissaires aux Comptes

SIGECO

ERNST & YOUNG

Bernard N'Dabian Kroah Bilé

Associé

Caroline Orio

Expert-Comptable diplômé

Le 6 avril 2005



TOTAL CÔTE D'IVOIRE S.A.

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2004

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité ou leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée aux articles 438 à 448 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Cependant, en application de l'article 440 alinéa 7 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. Contrat d'assistance générale avec la société TOTAL OUTRE-MER

Administrateur concerné : Monsieur Jean Denis Royère

Objet : Prestations d'assistance technique générale fournies par Total
Outre-Mer à Total Côte d'Ivoire.

Modalités et rémunération : La rémunération forfaitaire annuelle sur la base de laquelle est calculée la rémunération des prestations d'assistance technique prévue à l'article III du contrat est fixée à 857.714,49 euros hors taxes.

Au titre de l'exercice 2004, le montant comptabilisé en charges par la société est de FCFA 603 millions dont FCFA 33 millions de BNC.

2. Contrat de prestations de services avec Monsieur Aimé Barou

Administrateur concerné : Monsieur Aimé Barou

Objet : Prestations de services de consultant indépendant fournies par Monsieur Aimé Barou pour le compte de Total Côte d'Ivoire. Le contrat de prestations de services conclu à l'origine pour une durée de 3 ans et deux mois à compter du 1er novembre 1995, a été renouvelé jusqu'au 31 décembre 2004.

Modalités et rémunération : Total Côte d'Ivoire rémunère les prestations de consultant indépendant fournies par Monsieur Aimé Barou en lui versant des honoraires. Au titre de l'exercice 2004, le montant des honoraires comptabilisés en charges est de FCFA 8 millions.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base.

Les Commissaires aux Comptes

SIGECO

ERNST & YOUNG

Bernard N'Dabian Kroah Bilé

Caroline Orio

Associé

Expert-Comptable diplômé

Le 6 avril 2005

RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes, approuve ces documents dans toutes leurs parties ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice social 2004, tels que présentés et arrêtés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, approuvant la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter comme suit, conformément aux dispositions statutaires, le bénéfice net de l'exercice 2004 qui s'élève à 1 651 064 297 CFA :

Dividendes bruts	3 022 156 800 FCFA
Prélèvement sur les réserves libres	- 1 371 092 503 FCFA
Résultat distribuable	1 651 064 297 FCFA

Le dividende brut par action ressort en conséquence à 4 800 CFA soit, après retenue à la source de 10% au titre de l'IRVM, un dividende net par action de 4 320 CFA, dont la mise en paiement interviendra au plus tard dans un délai de trente (30) jours après la tenue de l'Assemblée Générale.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial par les commissaires aux comptes (articles 438 à 448 de l'Acte uniforme), prend acte de ce rapport et l'approuve.

QUATRIEME RESOLUTION

Il est proposé de ratifier la cooptation de Monsieur Pierre-Aimé CLERC, en remplacement de Monsieur Joël NAVARON, administrateur démissionnaire, et de Monsieur Thierry de FEYDEAU en remplacement de Monsieur Pierre Aimé CLERC, administrateur démissionnaire et ce pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2004.

CINQUIEME RESOLUTION

Il est proposé de renouveler les mandats d'administrateurs de Messieurs Jean-Denis ROYERE, Firmin AHOUNE, Thierry de FEYDEAU et de la société PETROCI pour une nouvelle période de trois ans devant expirer à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2007.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, donne quitus à tous les administrateurs pour leur gestion et décharge aux commissaires aux comptes.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits du procès verbal

COMPTE DE RESULTAT

(en millions de FCFA)

		2004
Chiffre d'affaires	106 960	110 206
Autres produits	3 166	1 185
CHIFFRE D'AFFAIRES ET AUTRES PRODUITS	110 126	111 391
Achats de marchandises et variation de stocks	(82 354)	(85 247)
Autres achats	(17 335)	(15 772)
Transports	(5 286)	(5 190)
Services extérieurs	(7 236)	(6 591)
Impôts et taxes	(1 264)	(1 898)
Autres charges	(3 235)	(1 731)
Total achats et frais divers	(99 689)	(101 019)
VALEUR AJOUTEE	10 437	10 372
Charges de personnel	(4 119)	(3 444)
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	6 318	6 928
Transfert de charges	852	488
Dotations aux amortissements et aux provisions nettes	(2 513)	(3 288)
RESULTAT D'EXPLOITATION	4 657	4 128
Produits financiers	283	232
Charges financières	(294)	(231)
RESULTAT FINANCIER	(11)	1
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	4 646	4 129
Produits hors activités ordinaires	50	246
Charges hors activités ordinaires	(58)	(333)

ACTIFS

Immobilisations incorporelles	836	836
Immobilisations corporelles	15 207	14 095
Immobilisations financières	4 560	4 538
Actif immobilisé	20 603	19 469
Stocks	7 809	9 289
Créances et emplois assimilés	19 713	23 025
Actif circulant	27 522	32 314
Trésorerie - Actif	5 052	5 031
Total Actif	53 177	56 814
	=====	=====

PASSIF

Capital, primes et réserves	24 382	23 595
Resultat net de l'exercice	2 705	1 651
Autres capitaux propres	4 033	4 033
Capitaux propres	31 120	29 279
Dettes financières diverses	1 065	1 065
Provisions financières pour risques et charges	1 489	2 026
Dettes financières et ressources assimilées	2 554	3 091
Clients, avances reçues	6 208	6 233
Fournisseurs d'exploitation	10 148	12 841
Dettes fiscales et sociales et autres dettes	2 954	4 998
Passif circulant	19 310	24 072
Trésorerie - Passif	193	372
Total Passif	53 177	56 814
	=====	=====

TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET EMPLOIS

(en millions de FCFA)

2003

2004

RESSOURCES

Capacité d'autofinancement globale	5 229	5 068
Cessions d'immobilisations corporelles	44	9
Cessions d'immobilisations financières	6	236
Augmentation de capital par apports nouveaux		
Autres dettes financières	250	-
Variation du besoin de financement	-	-
Total ressources	5 529	5 313
	=====	=====

EMPLOIS

Dividendes	3 475	3 492
Acquisition d'immobilisations incorporelles	0	0
Acquisition d'immobilisations corporelles	1 859	1 734
Acquisition d'immobilisations financières	430	257
Remboursement d'emprunts	0	
Variation du besoin de financement	1 600	29
Total emplois	7 364	5 512
Variation de la trésorerie	(1 835)	(199)
	5 529	5 313
	=====	=====



PRINCIPES COMPTABLES

Base d'établissement des états financiers annuels

Les états financiers annuels ont été établis conformément aux dispositions du droit comptable du SYSCOHADA.

Les opérations inscrites en comptabilité sont enregistrées à leur coût historique à l'exception des immobilisations corporelles figurant dans le fichier des immobilisations au 1er octobre 1993 qui ont été réévaluées (ainsi que leurs amortissements), conformément aux dispositions de la loi de Finances pour la gestion 1995.

Charges immobilisées et immobilisations incorporelles

Les frais divers d'établissement sont amortis sur une durée de 5 ans selon la méthode de l'amortissement linéaire. Toutefois, le droit comptable de l'OHADA admet qu'un amortissement exceptionnel des frais d'établissement puisse être pratiqué afin de rendre possible la distribution de dividendes lorsque les réserves libres sont inférieures à la valeur nette comptable de ces frais d'établissement.

Le fonds de commerce ne fait pas l'objet d'amortissement conformément aux règles comptables en vigueur.

Immobilisations corporelles et amortissements

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques, à l'exception des biens apportés par les sociétés ESSO CI, TRANSCOGAZ et ELF OIL CI qui sont enregistrés à leur valeur d'apport. Les immobilisations corporelles existant dans le fichier des immobilisations au 1er octobre 1993 ont toutefois été réévaluées ainsi que leurs amortissements par application d'un coefficient de 1,4.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilisation estimée :

Constructions	20 ans
Citernes des dépôts et installations aviation	15 ans
Matériel, citernes prêtées aux utilisateurs, bouteilles de gaz	10 ans
Mobilier, matériel de bureau et d'habitation	10 ans
Matériel prêté aux utilisateurs (sauf citernes)	5 ans
Matériel informatique	5, 3 et 2 ans
Véhicules	3 ans

Titres de participation

Les titres de participation sont valorisés à leur coût d'acquisition. Cependant, il est constitué une provision pour dépréciation lorsque la quote-part dans l'actif net de la société émettrice est inférieure au coût d'acquisition des titres.

Stocks

Les stocks sont évalués au coût historique d'acquisition. Des provisions pour dépréciation sont constituées lorsque la valeur d'inventaire des stocks de clôture est inférieur au coût historique d'acquisition.

Créances

Les créances figurent au bilan à leur valeur nominale.

Les créances sur le secteur privé font l'objet d'une provision pour dépréciation au cas par cas, en fonction du risque de non-recouvrement estimé.

Conformément aux principes comptables en vigueur, les créances sur le secteur public et parapublic (sociétés d'Etat ou d'économie mixte) ne font pas l'objet de provisions pour couvrir les risques de non-recouvrement, lorsque ces créances ne sont pas contestées.

COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN

Immobilisations corporelles

Les mouvements intervenus au cours de l'exercice se résument comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/2003	Acquisitions et transferts	Cessions et transferts	
Terrains	1 294			1 294
Bâtiments	11 299	225	(232)	11 292
Installations et agencements	4 687	74	(44)	4 717
Matériel	21 560	1 709	(686)	22 583
Matériel de transport	806	66	(42)	830
Valeurs brutes	39 646	2 074	(1 004)	40 716
Amortissements	(24 254)	(2 597)	567	(26 284)
Provisions	(185)	(152)		(337)
Valeurs nettes	15 207			14 095
	=====			=====



Immobilisations financières

Les immobilisations financières se décomposent comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/2003	31/12/2002
Prêts et créances à plus d'un an	221	228
Titres de participation minoritaires	3 857	3 816
Titres d'Etat		
Dépôts et cautionnements	482	494
Total	4 560	4 538
	=====	=====

Prêts et créances à plus d'un an

Ce poste s'analyse comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/2003	31/12/2002
Prêt à SESP	18	18
Prêt au personnel	209	222
Créances à plus d'un an	12	6
Total brut	239	246
Provisions pour dépréciation	(18)	(18)
Total net	221	228
	====	====

Le prêt SESP porte intérêt au taux de la BCEAO majoré de 1,25 point. Aucun intérêt n'a été décompté sur l'exercice en raison de la mise en sommeil de cette société.

Ce prêt fait l'objet d'une provision pour dépréciation à hauteur de FCFA 18 millions.

Titres de participation minoritaires

Sociétés émettrices

			Val. brute 31/12/03	
SIEPP	50,00%	13 799	138	138
SIFAL	35,00%	4 900	84	84
SESP	42,45%	688	11	11
SIR	20,35%	793 650	2 866	2 866
GESTOCI	37,50%	9 000	90	90
SOCOPRIM SA	5,00%	6 940	694	694
SIAP	35,00%	105 020	53	53
PETROIVOIRE	34,00%	65 527	491	491
CIE			20	20
IVOIRE GLACONS	50,00%	50	1	1
Total valeur brute			4 448	4 448
Provisions pour dépréciation			(591)	(632)
Total valeur nette			3 857	3 816
			=====	=====

La variation des provisions s'explique par la provision enregistrée dans les comptes au 31.12.2004 à hauteur de 42 MFCFA pour dépréciation de notre participation dans la société SIFAL, dont la situation nette est devenue négative depuis fin 2002, de façon à ce que la provision globale (84 MFCFA) à fin 2004 corresponde à la valeur de notre participation au bilan.

Dépôts et cautionnements

Cette rubrique s'analyse comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/03	Augment.	Diminut.	
Loyers payés d'avance	445	145	(131)	459
Autres dépôts et cautions	55	4	(6)	53
Valeur brutes	500	149	(137)	512
Provisions pour dépréciation	(18)			(18)
Valeurs nettes	482			494
	=====			=====

Capital, primes et réserves

Les variations de l'exercice se présentent comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/03	Augmentations	Diminutions	
Capital social	3 148			3 148
Prime d'émission	1 106			1 106
Prime de fusion	7 800			7 800
Ecart de réévaluation	1 633			1 633
Réserves indisponibles	2 130			2 130
Réserves libres	8 565		(787)	7 778
Valeurs brutes	24 382	0	(787)	23 595
	=====	=====	=====	=====

Les mouvements intervenus sur les comptes de capitaux propres sont conformes aux décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 juin 2004 qui a approuvé l'affectation du résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Autres capitaux propres

Cette rubrique correspondant aux provisions réglementées comprend, en millions de FCFA :

	31/12/03	Augmentations	Diminutions	31/12/04
Prov. pour stock de sécurité	4 033	-	-	4 033
Total	4 033	-	-	4 033
	=====	====	====	=====

Dettes financières et ressources assimilées

Les dettes financières diverses correspondent en totalité au fonds de consignation des bouteilles de gaz qui est alimenté par les sommes versées par la clientèle.

Les provisions financières pour risques et charges s'analysent comme suit à la clôture de l'exercice en millions de FCFA :

	31/12/03	Augmentations	Diminutions	31/12/04
Prov. pour indemnités retraite	956	83	(2)	1 037
Retraite complémentaire cadres	300	-	(189)	111
Provisions pour risques	233	653	(8)	878
Total	1 489	736	(199)	2 026
	=====	====	====	=====

L'augmentation nette des provisions pour risques s'explique par des dotations aux provisions pour la quote-part de situation négative de la société SIFAL (blending de lubrifiants) : 542 MFCFA et litiges pour 103 MFCFA.

ACTIONNARIAT

La répartition du capital de notre société a été modifiée au cours de l'exercice, soit au 31 décembre 2004 :

	31/12/2003	31/12/2004
TOTAL OUTRE-MER	47%	47%
TOTAL AFRICA LTD	26%	26%
PETROCI	2%	0,57%
Public ivoirien et personnel de TOTAL CÔTE D'IVOIRE	25%	26,43%



NOTES PERSONNELLES

TOTAL CÔTE D'IVOIRE S.A.

Société anonyme au capital de 3 148 080 000 FCFA
Siège social : Immeuble Nour Al Hayat
01 BP 336 ABIDJAN 01
R.C. ABIDJAN N° 17 247

POUVOIR

Je soussigné (1),

NOM :

PRENOMS :

ADRESSE COMPLETE :

Propriétaire de actions de la société TOTAL CÔTE D'IVOIRE, agissant en qualité d'actionnaire de ladite société, donne par la présente pouvoir à (2) :

M / Mme
ou à défaut à
M / Mme

sans faculté de se substituer, de, pour moi et en mon nom,

assister à l'Assemblée Générale à caractère ordinaire convoquée le jeudi 15 juin 2005 à 10 heures à Abidjan, dans la salle Kodjo Ebouclé du Palais de la Culture de Treichville, ainsi qu'à toutes autres assemblées qui seraient successivement réunies à l'effet de délibérer sur le même ordre du jour, en cas de remise pour défaut de quorum ou pour toute autre cause,

signer toutes feuilles de présence et toutes autres pièces, prendre part à toutes délibérations, émettre tous votes, accepter toutes fonctions qui pourraient m'être conférées et généralement faire le nécessaire.

Fait à, le

SIGNATURE, précédée de la mention « Bon pour pouvoir »

Afin de permettre à l'Assemblée de délibérer valablement, vous voudrez bien en cas d'impossibilité de participer à cette Assemblée, retourner le présent pouvoir à l'établissement bancaire où sont détenues vos actions.

(1) : Si le titulaire des actions est une personne morale, indiquer la nature, la forme et éventuellement le capital de celle-ci.

(2) : La présente procuration peut être retournée sans indication de mandataire. Il sera alors émis au nom du signataire un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés par le Conseil d'Administration.

TOTAL COTE D'IVOIRE
01 B.P. 336 Abidjan 01

Tél. : (225) 20 31 61 16 • Fax : (225) 20 33 42 08 / 20 21 82 52
Siège Social : Immeuble NOUR AL HAYAT - ABIDJAN - Plateau
S.A. au capital de 3 148 060 000 CFA - R.C. N° 17247 ABIDJAN

